

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

George Weston limitée présente ses résultats²⁾ pour le deuxième trimestre de 2018

TORONTO, ONTARIO Le 31 juillet 2018 George Weston limitée (TSX : WN) (« GWL » ou la « société ») a annoncé aujourd'hui ses résultats consolidés non audités pour les 12 semaines closes le 16 juin 2018.

Le rapport du deuxième trimestre de 2018 aux actionnaires de GWL a été déposé auprès de SEDAR et est disponible à sedar.com, ainsi que sous l'onglet « Centre des investisseurs » du site Web de la société, à weston.ca.

« Loblaw a continué d'afficher un solide rendement au niveau de ses activités de base en dépit d'un marché hautement concurrentiel, et elle étend rapidement son offre en matière de commerce électronique et de fidélisation à l'échelle du pays. Weston Foods a connu un trimestre difficile, mais nous commençons néanmoins à ressentir les répercussions positives de notre programme de transformation. Nous sommes déterminés à améliorer nos résultats et à poursuivre la mise en œuvre de notre programme de transformation », a déclaré Galen Weston, président du Conseil et chef de la direction de George Weston limitée.

FAITS SAILLANTS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2018

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les périodes closes aux dates indiquées	12 semaines closes les			24 semaines closes les		
	16 juin 2018	17 juin 2017 ³⁾	Variation	16 juin 2018	17 juin 2017 ³⁾	Variation
Chiffre d'affaires	11 245 \$	11 436 \$	(1,7) %	21 989 \$	22 239 \$	(1,1) %
Résultat d'exploitation	589 \$	640 \$	(8,0) %	1 091 \$	1 153 \$	(5,4) %
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	1 073 \$	1 038 \$	3,4 %	1 991 \$	1 965 \$	1,3 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ¹⁾	9,5 %	9,1 %		9,1 %	8,8 %	
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	38 \$	170 \$	(77,6) %	228 \$	288 \$	(20,8) %
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	28 \$	160 \$	(82,5) %	208 \$	268 \$	(22,4) %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ¹⁾	210 \$	216 \$	(2,8) %	388 \$	400 \$	(3,0) %
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	0,21 \$	1,23 \$	(82,9) %	1,61 \$	2,08 \$	(22,6) %
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ¹⁾ (en dollars)	1,63 \$	1,67 \$	(2,4) %	3,01 \$	3,10 \$	(2,9) %

RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est établi à 28 millions de dollars (0,21 \$ par action ordinaire) au deuxième trimestre de 2018, en baisse de 132 millions de dollars (1,02 \$ par action ordinaire) comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2017. Cette baisse tient compte de la diminution de 6 millions de dollars (0,04 \$ par action ordinaire) de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et de l'incidence défavorable nette, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 126 millions de dollars (0,98 \$ par action ordinaire), comme il est décrit ci-dessous.

- La diminution de 6 millions de dollars (0,04 \$ par action ordinaire) de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation s'explique essentiellement par ce qui suit :
 - la performance négative sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Weston Foods;
 - la performance négative sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail de Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw »); comme il a été annoncé précédemment, la performance devait être touchée négativement, d'un exercice à l'autre, par les augmentations du salaire minimum, par la poursuite de la réforme du réseau de la santé et par la cession des activités de postes d'essence de Loblaw au troisième trimestre de 2017;
 - l'incidence défavorable d'une augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, comme il est décrit ci-dessous;facteurs en partie contrebalancés par
 - la performance positive sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Services financiers de Loblaw.

Au deuxième trimestre de 2018, le secteur Propriétés de Choix de Loblaw a conclu l'acquisition de Canadian Real Estate Investment Trust (« CREIT »). L'acquisition de CREIT a eu une incidence négligeable sur le montant du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société au deuxième trimestre de 2018, comme il est décrit à la rubrique « Résultats sectoriels de Loblaw » du rapport de gestion dans le rapport trimestriel.

- L'incidence défavorable nette de 126 millions de dollars (0,98 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement découle essentiellement de ce qui suit :
 - l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie de 86 millions de dollars (0,68 \$ par action ordinaire);
 - l'incidence défavorable des coûts d'acquisition et autres coûts de 51 millions de dollars (0,39 \$ par action ordinaire) liés à l'acquisition de CREIT par Propriétés de Choix;
 - l'ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw de 15 millions de dollars (0,12 \$ par action ordinaire);facteurs en partie contrebalancés par
 - la conversion de monnaies étrangères de 14 millions de dollars (0,12 \$ par action ordinaire);
 - l'ajustement de la juste valeur des dérivés de 6 millions de dollars (0,05 \$ par action ordinaire);
 - l'incidence favorable de 4 millions de dollars (0,03 \$ par action ordinaire) de la reprise sur les provisions liée au programme de carte Loblaw.
- Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société tient également compte de l'apport positif de l'augmentation de la participation de la société dans Loblaw découlant des rachats d'actions de Loblaw aux fins d'annulation.

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾ s'est établi à 210 millions de dollars (1,63 \$ par action ordinaire) au deuxième trimestre de 2018, en baisse de 6 millions de dollars (0,04 \$ par action ordinaire) comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2017. Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire¹⁾ a également bénéficié de l'apport positif de l'augmentation de la participation de la société dans Loblaw (0,09 \$ par action ordinaire). Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾, normalisé pour tenir compte de la cession des activités de postes d'essence de Loblaw, est resté relativement inchangé (augmentation de 0,01 \$ par action ordinaire, ou 0,6 %) comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2017.

SECTEURS D'EXPLOITATION À PRÉSENTER

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Loblaw et Weston Foods. La société détient également de la trésorerie, des placements à court terme, ainsi qu'une participation directe dans Propriétés de Choix d'environ 3,8 % (6,0 % en 2017). Loblaw compte trois secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail, Services financiers et Propriétés de Choix. Loblaw offre aux Canadiens des produits alimentaires, de pharmacie, de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale, des services financiers ainsi que des produits et services de téléphonie mobile. Loblaw détient également une participation véritable d'environ 61,7 % (82,5 % en 2017) dans Propriétés de Choix, qui possède, gère et aménage un portefeuille de haute qualité d'immeubles de commerce de détail, d'immeubles industriels, d'immeubles à bureaux et d'immeubles résidentiels situés partout au Canada. Au deuxième trimestre de 2018, Propriétés de Choix a conclu l'acquisition de CREIT. La participation véritable de la société reflète l'émission de 182 836 481 nouvelles parts de fiducie en faveur de porteurs de parts autres que la société dans le cadre de l'acquisition de CREIT.

Weston Foods est un chef de file des produits de boulangerie en Amérique du Nord qui offre des pains et petits pains au Canada, de même que des pains et petits pains surgelés et artisanaux ainsi que des gâteaux, des beignes, des tartes, des biscuits et autres produits partout au Canada et aux États-Unis.

Résultats sectoriels de Weston Foods

(non audité)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Pour les périodes closes aux dates indiquées	12 semaines closes les			24 semaines closes les		
	16 juin 2018	17 juin 2017	Variation	16 juin 2018	17 juin 2017	Variation
Chiffre d'affaires	468 \$	509 \$	(8,1) %	985 \$	1 048 \$	(6,0) %
Résultat d'exploitation	21 \$	24 \$	(12,5) %	31 \$	47 \$	(34,0) %
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	48 \$	54 \$	(11,1) %	92 \$	115 \$	(20,0) %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ¹⁾	10,3 %	10,6 %		9,3 %	11,0 %	
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ¹⁾	28 \$	25 \$	12,0 %	59 \$	49 \$	20,4 %

- i) Pour l'exercice à ce jour, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte d'un amortissement accéléré de 4 millions de dollars comptabilisé au premier trimestre de 2018 à titre de charges de restructuration et autres charges connexes.

Chiffre d'affaires Au deuxième trimestre de 2018, le chiffre d'affaires de Weston Foods a diminué de 41 millions de dollars, ou 8,1 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2017 pour s'établir à 468 millions de dollars. Le chiffre d'affaires reflète l'incidence défavorable de la conversion des monnaies étrangères d'environ 2,4 %. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence défavorable de la conversion des monnaies étrangères, le chiffre d'affaires a diminué de 5,7 %, en raison essentiellement de la baisse du volume des ventes, notamment l'incidence de la rationalisation des produits, et de l'incidence négative liée à la modification de la composition du chiffre d'affaires.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation de Weston Foods a diminué de 3 millions de dollars, ou 12,5 %, au deuxième trimestre de 2018 comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2017 pour s'établir à 21 millions de dollars. Cette baisse découle principalement de la diminution de 9 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, en partie contrebalancée par l'incidence favorable nette de 6 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'ajustement de la juste valeur des dérivés de 6 millions de dollars;
 - l'incidence des charges de restructuration et autres charges connexes de 3 millions de dollars;
- facteurs en partie contrebalancés par
- l'incidence défavorable de 3 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, du produit net de réclamations d'assurance.

Montant ajusté du BAIIA¹⁾ Au deuxième trimestre de 2018, le montant ajusté du BAIIA¹⁾ de Weston Foods a diminué de 6 millions de dollars, ou 11,1 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2017 pour s'établir à 48 millions de dollars. La baisse est attribuable à la diminution du chiffre d'affaires et à l'augmentation du coût des intrants et des coûts de distribution, en partie contrebalancées par des améliorations au chapitre de la productivité et par les avantages tirés du programme de transformation, déduction faite des coûts.

Le montant ajusté de la marge du BAIIA¹⁾ de Weston Foods a diminué pour s'établir à 10,3 % au deuxième trimestre de 2018 comparativement à 10,6 % pour la période correspondante de 2017. La diminution du montant ajusté de la marge du BAIIA¹⁾ au deuxième trimestre de 2018 est essentiellement attribuable aux facteurs dont il est question ci-dessus.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles comptabilisés par Weston Foods se sont établis à 28 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, en hausse de 3 millions de dollars, ou 12,0 %, par rapport à ceux inscrits pour la période correspondante de 2017 en raison des investissements dans les immobilisations.

Autres questions liées à Weston Foods

Charges de restructuration et autres charges connexes Weston Foods évalue continuellement les mesures de compression des coûts et les initiatives stratégiques à l'égard de ses actifs de fabrication, de ses réseaux de distribution et de son infrastructure administrative dans le but de s'assurer que sa structure d'exploitation demeure à faibles coûts. Au deuxième trimestre de 2018, Weston Foods a comptabilisé des charges de restructuration et autres charges connexes de 2 millions de dollars (5 millions de dollars en 2017) qui découlaient principalement des charges de restructuration liées au programme de transformation et de la fermeture précédemment annoncée d'une installation de fabrication non rentable aux États-Unis, qui a été terminée au premier trimestre de 2018. Les charges de restructuration et autres charges connexes comptabilisées au deuxième trimestre de 2018 comprenaient des coûts de séparation et de sortie de 2 millions de dollars.

Résultats sectoriels de Loblaw

(non audité)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Pour les périodes closes aux dates indiquées	12 semaines closes les			24 semaines closes les		
	16 juin 2018	17 juin 2017 ³⁾	Variation	16 juin 2018	17 juin 2017 ³⁾	Variation
Chiffre d'affaires	10 923 \$	11 080 \$	(1,4) %	21 290 \$	21 484 \$	(0,9) %
Résultat d'exploitation	559 \$	625 \$	(10,6) %	1 037 \$	1 118 \$	(7,2) %
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	1 025 \$	984 \$	4,2 %	1 899 \$	1 850 \$	2,6 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ¹⁾	9,4 %	8,9 %		8,9 %	8,6 %	
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ¹⁾	372 \$	360 \$	3,3 %	741 \$	720 \$	2,9 %

- i) Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte d'un amortissement de 119 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018 (121 millions de dollars en 2017) lié aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix »).

Comme il a été annoncé précédemment, la performance financière de Loblaw a été touchée négativement, d'un exercice à l'autre, par les augmentations du salaire minimum et par la poursuite de la réforme du réseau de la santé. De plus, la cession des activités de postes d'essence de Loblaw au troisième trimestre de 2017 a eu une incidence négative, d'un exercice à l'autre, sur la performance financière.

De plus, le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation et le montant ajusté du BAIIA¹⁾ inscrits pour le deuxième trimestre de 2018 rendent compte de l'incidence de l'acquisition de CREIT par Propriétés de Choix, comme il est décrit ci-dessous, et de la consolidation des franchises, comme il est mentionné à la rubrique « Autres questions liées à Loblaw ».

Au deuxième trimestre de 2018, Propriétés de Choix a conclu l'acquisition de CREIT. L'incidence de l'acquisition de CREIT sur les résultats consolidés a représenté une hausse des produits de 69 millions de dollars, une hausse du montant ajusté du BAIIA¹⁾ d'environ 48 millions de dollars et une augmentation des charges d'intérêts nettes et autres charges financières de 48 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018. L'acquisition a eu une incidence négligeable sur le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾.

Chiffre d'affaires Le chiffre d'affaires de Loblaw a diminué de 157 millions de dollars, ou 1,4 %, au deuxième trimestre de 2018 comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2017 pour s'établir à 10 923 millions de dollars. Cette diminution découle essentiellement du secteur Vente au détail, en partie contrebalancé par Propriétés de Choix, compte tenu de la consolidation et des éliminations, par suite de l'acquisition de CREIT. Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a diminué de 271 millions de dollars, ou 2,5 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2017, et il tient compte du chiffre d'affaires de 7 676 millions de dollars (7 988 millions de dollars en 2017) du secteur de l'alimentation au détail et de celui de 2 924 millions de dollars (2 883 millions de dollars en 2017) du secteur des pharmacies au détail.

Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a diminué de 370 millions de dollars, ou 3,5 %, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- l'incidence de la cession des activités de postes d'essence de 376 millions de dollars;
 - l'incidence de la poursuite de la réforme du réseau de la santé sur le secteur des pharmacies au détail;
- facteurs en partie contrebalancés par
- le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 0,8 % pour le trimestre si l'on ne tient pas compte des activités de postes d'essence. Si l'on tient compte des activités de postes d'essence, le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 0,8 %. Le moment du congé de Pâques a eu une incidence négligeable sur la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail au deuxième trimestre de 2018. Au deuxième trimestre de 2017, le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail était resté relativement inchangé compte non tenu de l'incidence favorable du moment du congé de Pâques. L'indice interne moyen trimestriel du prix des aliments du secteur de l'alimentation au détail de Loblaw a été légèrement inférieur à l'inflation nationale moyenne trimestrielle du prix des aliments de 0,1 %, calculée selon l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin (l'« IPC »). L'IPC ne traduit pas nécessairement l'incidence de l'inflation sur la composition spécifique de l'offre de produits vendus dans les magasins de Loblaw;
 - le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 1,7 %, et il tient compte de l'augmentation de 0,3 % du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et de l'augmentation de 3,0 % du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin;
 - au cours des 12 derniers mois, la superficie nette en pieds carrés du secteur Vente au détail a augmenté de 0,1 million de pieds carrés, ou 0,1 %.

Les échanges de cartes Loblaw au deuxième trimestre de 2018 se sont traduits par la remise aux clients de produits gratuits d'une valeur d'environ 36 millions de dollars, montant pour lequel une provision avait été comptabilisée au quatrième trimestre de 2017. Ces échanges n'ont pas eu d'incidence favorable sur le chiffre d'affaires ou la performance financière de Loblaw, et la direction de Loblaw n'estime pas qu'ils ont eu une incidence importante sur le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation de Loblaw a diminué de 66 millions de dollars, ou 10,6 %, au deuxième trimestre de 2018 comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2017 pour s'établir à 559 millions de dollars. Cette baisse tient compte de l'amélioration de 27 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, laquelle a été plus que contrebalancée par l'incidence défavorable nette de 93 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de certains éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 27 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation attribuable essentiellement à Propriétés de Choix, compte tenu de la consolidation et des éliminations, par suite de l'acquisition de CREIT, et au secteur Services financiers. L'amélioration a été en partie contrebalancée par le secteur Vente au détail, qui a subi l'incidence défavorable de la cession des activités de postes d'essence. Les augmentations du salaire minimum et la poursuite de la réforme du réseau de la santé ont eu une incidence négative, d'un exercice à l'autre, sur la performance du secteur Vente au détail au deuxième trimestre. La diminution de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation reflète également l'apport positif, d'un exercice à l'autre, de la consolidation des franchises au cours du deuxième trimestre de 2018;
- l'incidence défavorable nette de 93 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de certains éléments d'ajustement s'explique principalement par ce qui suit :
 - l'incidence de 108 millions de dollars des coûts d'acquisition et autres coûts liés à l'acquisition de CREIT par Propriétés de Choix;
 - la variation de 10 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement; facteurs en partie contrebalancés par
 - l'incidence de 11 millions de dollars de la reprise sur les provisions liée au programme de carte Loblaw;
 - l'ajustement de la juste valeur des dérivés de 5 millions de dollars;
 - l'incidence favorable de 3 millions de dollars des revenus qui ont découlé de la réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président, déduction faite de certains coûts engagés.

Montant ajusté du BAIIA¹⁾ Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ de Loblaw s'est établi à 1 025 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, en hausse de 41 millions de dollars, ou 4,2 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2017. Cette augmentation découle essentiellement de Propriétés de Choix, compte tenu de la consolidation et des éliminations, par suite de l'acquisition de CREIT, et du secteur Services financiers, en partie contrebalancés par le secteur Vente au détail. Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ du secteur Vente au détail a diminué de 19 millions de dollars, en raison de l'augmentation des frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par l'augmentation de la marge brute du secteur Vente au détail. La diminution du montant ajusté du BAIIA¹⁾ du secteur Vente au détail reflète l'incidence défavorable d'environ 20 millions de dollars de la cession des activités de postes d'essence de Loblaw et l'apport positif de 13 millions de dollars de la consolidation des franchises.

- La marge brute exprimée en pourcentage du secteur Vente au détail s'est établie à 29,5 %, en hausse de 140 points de base comparativement à celle inscrite à la période correspondante de 2017. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, la marge brute du secteur Vente au détail a diminué de 7 millions de dollars. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, la marge brute exprimée en pourcentage du secteur Vente au détail s'est établie à 27,9 %, en hausse de 90 points de base comparativement à celle inscrite au deuxième trimestre de 2017. L'augmentation de la marge brute exprimée en pourcentage du secteur Vente au détail découle essentiellement de l'incidence favorable d'environ 70 points de base de la cession des activités de postes d'essence. Le secteur de l'alimentation au détail a eu une incidence positive sur les marges et la réforme du réseau de la santé a eu une incidence négative sur les marges.
- Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail se sont établis à 20,9 %, soit une augmentation défavorable de 140 points de base comparativement à ceux inscrits au deuxième trimestre de 2017. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, les frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail ont augmenté de 25 millions de dollars et les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, se sont établis à 19,3 %, soit une augmentation défavorable de 90 points de base comparativement à ceux inscrits au deuxième trimestre de 2017, attribuable essentiellement à ce qui suit :
 - l'incidence défavorable d'environ 60 points de base de la cession des activités de postes d'essence;
 - la hausse des coûts liés aux magasins attribuable aux augmentations du salaire minimum;
 - l'incidence défavorable des cours de change;facteurs en partie contrebalancés par
 - les mesures de réduction des coûts annoncées précédemment.

Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ de Loblaw tient compte d'une augmentation de 50 millions de dollars du montant ajusté du BAIIA¹⁾ de Propriétés de Choix, compte tenu de la consolidation et des éliminations, attribuable essentiellement à l'apport des immeubles de placement compris dans l'acquisition de CREIT, ainsi qu'à l'accroissement du portefeuille qui a découlé d'autres acquisitions et de l'aménagement d'immeubles, ainsi qu'à l'augmentation des loyers de base et des recouvrements de charges d'exploitation d'immeubles existants; et d'une augmentation de 10 millions de dollars du montant ajusté du BAIIA¹⁾ du secteur Services financiers attribuable essentiellement à l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des commissions d'interchange découlant d'une diminution, dans l'ensemble du secteur, des taux d'interchange imposés aux émetteurs de cartes de MasterCard International Incorporated^{MD} (« MasterCard^{MD} ») à la première moitié de l'exercice 2017 et à l'augmentation des créances sur cartes de crédit.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles de Loblaw ont augmenté de 12 millions de dollars, ou 3,3 %, au deuxième trimestre de 2018 comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2017 pour s'établir à 372 millions de dollars, en raison principalement de la consolidation des franchises et d'une augmentation des actifs liés aux technologies de l'information (« TI »). Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'incidence d'un amortissement de 119 millions de dollars des immobilisations incorporelles au deuxième trimestre de 2018 (121 millions de dollars en 2017) lié à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Autres questions liées à Loblaw

Consolidation des franchises Le réseau de Loblaw compte plus de 500 magasins franchisés d'alimentation au détail. À la clôture du deuxième trimestre de 2018, 352 de ces magasins avaient été consolidés aux fins comptables aux termes d'un nouveau contrat de franchise simplifié (le « contrat de franchise ») qui est entré en vigueur en 2015.

Loblaw convertira les franchises restantes au contrat de franchise à l'expiration de leur contrat actuellement en vigueur, après quoi toutes les franchises auront été consolidées. Le tableau qui suit présente le nombre de franchises consolidées au deuxième trimestre de 2018, ainsi que l'incidence totale de la consolidation des franchises dont rendent compte les résultats consolidés de la société :

(non audité)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Pour les périodes closes aux dates indiquées

	12 semaines closes les	
	16 juin 2018	17 juin 2017
Nombre de magasins franchisés consolidés à l'ouverture de la période	331	225
Ajouter : Nombre net de magasins franchisés consolidés pendant la période	21	16
Nombre de magasins franchisés consolidés à la clôture de la période	352	241
Chiffres d'affaires	254 \$	155 \$
Résultat d'exploitation	12	2
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	25	12
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	13	10
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	12	3

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société n'est pas touché de manière importante par le résultat d'exploitation présenté dans le tableau ci-dessus, puisque le bénéfice connexe découle surtout des participations ne donnant pas le contrôle.

Loblaw s'attend²⁾ à ce que les nouvelles franchises consolidées et les franchises actuellement consolidées donnent lieu à des produits d'environ 1 000 millions de dollars, à un montant ajusté du BAIIA¹⁾ d'environ 80 millions de dollars, à des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles d'environ 60 millions de dollars et à un bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle d'environ 22 millions de dollars pour l'exercice 2018.

Réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président Au troisième trimestre de 2017, la Banque le Choix du Président (la « Banque PC ») a conclu une entente visant à mettre fin à sa relation d'affaires avec une grande banque à charte canadienne, qui représentait les services bancaires aux particuliers offerts sous la marque *Services financiers le Choix du Président*. Par suite de cette entente, la Banque PC a reçu un paiement d'environ 44 millions de dollars, déduction faite de certains coûts engagés, dont une tranche de 20 millions de dollars a été comptabilisée à la première moitié de l'exercice 2018 (dont 3 millions de dollars inscrits au deuxième trimestre de 2018) et une tranche de 24 millions de dollars a été comptabilisée en 2017.

La Banque PC poursuivra l'exploitation du programme MasterCard *PC^{MD}* et les clients accumuleront des points *PC Optimum*. La Banque PC demeure engagée à offrir des produits de paiement à ses clients et continue d'améliorer ses services de cartes de crédit et son programme de fidélisation.

Acquisition d'immeubles de placement Au deuxième trimestre de 2018, en plus de l'acquisition de CREIT, Propriétés de Choix a acquis un immeuble de placement auprès de vendeurs tiers pour un prix d'achat global de 2 millions de dollars, à l'exclusion des coûts d'acquisition, dont la totalité a été réglée en trésorerie.

Acquisition de Canadian Real Estate Investment Trust par Propriétés de Choix Le 4 mai 2018, Propriétés de Choix a acquis tous les actifs et repris la totalité des passifs de CREIT, y compris la dette en cours, en contrepartie d'un montant total de 3 708 millions de dollars. La contrepartie s'est composée d'un montant en trésorerie de 1 652 millions de dollars et de l'émission de 182 836 481 parts de fiducie.

En prévision de l'acquisition, Propriétés de Choix a obtenu une nouvelle facilité de crédit renouvelable engagée de 1 500 millions de dollars. En parallèle avec la clôture de l'acquisition de CREIT, Propriétés de Choix a remboursé et annulé ses facilités de crédit existantes avant l'acquisition ainsi que celles acquises de CREIT.

De plus, en parallèle avec la conclusion de l'acquisition, Loblaw, qui est le porteur de parts détenant le contrôle de Propriétés de Choix, a converti la totalité de ses parts de catégorie C de société en commandite en circulation d'une valeur nominale de 925 millions de dollars en parts de catégorie B de société en commandite de Choice Properties Limited Partnership. Propriétés de Choix a émis 70 881 226 parts de catégorie B de société en commandite en faveur de Loblaw au moment de la conversion, et l'insuffisance d'environ 99 millions de dollars a été payée en trésorerie. Dans le cadre de cette conversion, la société a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat sur les gains en capital d'environ 4 millions de dollars dans le surplus d'apport et 4 millions de dollars dans la participation ne donnant pas le contrôle.

La partie en trésorerie de l'acquisition ainsi que les autres transactions liées à CREIT ont été financées comme suit :

- un produit de 1 300 millions de dollars tiré de l'émission de débentures non garanties de premier rang de séries K et L;
- un montant de 800 millions de dollars a été obtenu au moyen de deux facilités de crédit à terme non garanties, dont une tranche de 175 millions de dollars est exigible dans quatre ans et une tranche de 625 millions de dollars est exigible dans cinq ans.

Le calcul provisoire du prix d'achat est fondé sur les meilleures estimations de la juste valeur faites par la direction. Le montant réel attribué à certains actifs nets identifiables pourrait varier une fois le calcul définitif établi. La répartition provisoire du prix d'achat à la date d'acquisition se présente comme suit :

(en millions de dollars)	Au 4 mai 2018
Actifs nets acquis	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 \$
Créances et autres actifs	45
Prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir	204
Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	683
Immeubles de placement	4 730
Immobilisations incorporelles	30
Goodwill	381
Fournisseurs et autres passifs	(171)
Dette à long terme	(1 841)
Passifs d'impôt différé	(381)
Total des actifs nets acquis	3 708 \$

Propriétés de Choix a un an pour établir de manière définitive la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris.

Le goodwill est généré lors de la consolidation de Propriétés de Choix et est attribuable à l'impôt différé comptabilisé au titre des différences temporaires représentant l'écart entre la juste valeur des immeubles de placement acquis et leur valeur fiscale respective pour la participation véritable de la société dans Propriétés de Choix. Le goodwill découlant de cette acquisition n'est pas déductible à des fins fiscales. La direction a provisoirement attribué le goodwill au secteur Loblaw aux fins du test de dépréciation.

Depuis le début de l'exercice jusqu'au 16 juin 2018, Loblaw, par l'intermédiaire de Propriétés de Choix, a engagé des coûts liés à l'acquisition de CREIT totalisant 120 millions de dollars qui ont été comptabilisés dans les frais de vente et charges générales et administratives. Une tranche de 108 millions de dollars de ce montant a été comptabilisée au cours du deuxième trimestre de 2018.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités du deuxième trimestre de 2018 comprennent des produits d'environ 69 millions de dollars et un résultat d'exploitation d'environ 48 millions de dollars liés à CREIT pour la période écoulée depuis la date de son acquisition, exclusion faite de l'incidence des coûts de transaction liés à l'acquisition et de tout ajustement de la juste valeur des immeubles de placement acquis.

Pour l'exercice à ce jour, sur une base pro forma, l'incidence de l'acquisition de CREIT sur les produits et le bénéfice net de Propriétés de Choix pour la première moitié de l'exercice 2018 se serait élevée à environ 210 millions de dollars et 75 millions de dollars, respectivement, exclusion faite de l'incidence des coûts de transaction liés à l'acquisition et de tout ajustement de la juste valeur des immeubles de placement acquis. Cette information pro forma tient compte de l'incidence du calcul provisoire du prix d'achat comme si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2018.

Le tableau qui suit présente les répercussions de l'acquisition de CREIT sur les résultats consolidés de la société au deuxième trimestre de 2018 :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	12 semaines closes les 16 juin 2018
Produits	69 \$
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	48
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ¹⁾	48
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ¹⁾	—
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ¹⁾ (en dollars)	—

Pour l'exercice à ce jour, sur une base pro forma, l'incidence de l'acquisition de CREIT sur les produits et le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société pour la première moitié de l'exercice 2018 se serait élevée à environ 207 millions de dollars et 5 millions de dollars, respectivement, exclusion faite de l'incidence au cours du trimestre des coûts de transaction liés à l'acquisition et de tout ajustement de la juste valeur des immeubles de placement acquis. Cette information pro forma tient compte de l'incidence du calcul provisoire du prix d'achat comme si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2018.

PERSPECTIVES²⁾

Pour la deuxième moitié de l'exercice 2018, Weston Foods prévoit ce qui suit :

- le chiffre d'affaires sera semblable à celui de la première moitié de l'exercice 2018. Le chiffre d'affaires devrait subir l'incidence défavorable de la baisse des volumes découlant notamment de la diminution des ventes réalisées auprès de clients importants et de la rationalisation des produits;
- le montant ajusté du BAIIA¹⁾ sera semblable à celui inscrit pour la première moitié de l'exercice 2018, comparativement à l'exercice précédent. Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ subira l'incidence des tendances des ventes dont il est question ci-dessus, des facteurs défavorables découlant de l'augmentation du coût des intrants et des coûts de distribution dans un contexte inflationniste et des hausses du salaire minimum, incidence qui sera en partie contrebalancée par les améliorations découlant du programme de transformation et les gains de productivité;

- des dépenses d'investissement d'environ 230 millions de dollars seront engagées aux fins des initiatives de croissance en 2018, du respect des exigences réglementaires et des travaux d'entretien;
- l'amortissement augmentera.

Loblaw se concentre sur son cadre stratégique, qui consiste à avoir la meilleure offre dans les domaines des produits d'alimentation et des produits de santé et de beauté grâce à sa connaissance clients approfondie et fondée sur des données ainsi qu'à son degré d'excellence élevé au chapitre des processus et de l'efficacité. Ce cadre repose sur le plan financier de Loblaw axé sur le maintien d'affaires stables. Cette stratégie vise un chiffre d'affaires positif des magasins comparables et une marge brute stable, la création d'efficacités afin de générer un levier d'exploitation, des investissements pour l'avenir et le remboursement de capital aux actionnaires.

Les facteurs défavorables découlant des hausses du salaire minimum et de la réforme du réseau de la santé influenceront négativement sur la performance financière de Loblaw en 2018. La première moitié de l'exercice a été caractérisée par des coûts supplémentaires et par un marché du détail hautement concurrentiel. Au cours de la deuxième moitié de l'exercice, la direction s'attend à ce que la pression sur les coûts s'accroisse, y compris du fait de la surtaxe nouvellement imposée sur certaines importations américaines. La direction continue de s'efforcer à surmonter ces obstacles additionnels.

Sur une base comparative d'un exercice complet à l'autre, après normalisation pour tenir compte de la cession des activités de postes d'essence de Loblaw et de l'incidence de l'acquisition de CREIT, Loblaw prévoit ce qui suit en 2018 :

- la réalisation d'un chiffre d'affaires positif des magasins comparables et d'une marge brute stable pour son secteur Vente au détail dans un marché hautement concurrentiel;
- l'inscription d'un montant ajusté du bénéfice net¹⁾ essentiellement inchangé et la réalisation d'une croissance positive du montant ajusté du bénéfice par action¹⁾ grâce à notre régime de rachat d'actions;
- l'affectation d'environ 1,3 milliard de dollars au titre des dépenses d'investissement, dont 1,0 milliard de dollars pour son secteur Vente au détail;
- le remboursement de capital aux actionnaires au moyen de l'affectation d'une fraction importante des flux de trésorerie disponibles¹⁾ au rachat d'actions.

En 2018, la société prévoit que le montant ajusté du bénéfice net¹⁾ sera inférieur à celui de l'exercice précédent en raison des résultats de Weston Foods et de Loblaw dont il est question ci-dessus.

DÉCLARATION DE DIVIDENDES TRIMESTRIELS

Après la clôture du deuxième trimestre de 2018, le conseil d'administration de la société a déclaré des dividendes trimestriels sur les actions ordinaires, les actions privilégiées de série I, les actions privilégiées de série III, les actions privilégiées de série IV et les actions privilégiées de série V de GWL, qui sont payables comme suit :

Actions ordinaires	0,49 \$ par action payable le 1 ^{er} octobre 2018 aux actionnaires inscrits le 15 septembre 2018
Actions privilégiées, série I	0,3625 \$ par action payable le 15 septembre 2018 aux actionnaires inscrits le 31 août 2018
Actions privilégiées, série III	0,3250 \$ par action payable le 1 ^{er} octobre 2018 aux actionnaires inscrits le 15 septembre 2018
Actions privilégiées, série IV	0,3250 \$ par action payable le 1 ^{er} octobre 2018 aux actionnaires inscrits le 15 septembre 2018
Actions privilégiées, série V	0,296875 \$ par action payable le 1 ^{er} octobre 2018 aux actionnaires inscrits le 15 septembre 2018

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

La société utilise les mesures financières non conformes aux PCGR suivantes : le montant ajusté du BAIIA, le montant ajusté de la marge du BAIIA, le montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire. En plus de ces éléments, la direction a recours aux mesures suivantes pour calculer le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire : le montant ajusté du résultat d'exploitation, le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières, le montant ajusté de l'impôt sur le résultat et le montant ajusté du taux d'impôt. Elle estime que ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer sa performance financière, pour les raisons indiquées ci-dessous.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. À l'occasion, la société peut exclure d'autres éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

Pour un complément d'information sur la nature des éléments exclus du calcul de toutes les mesures financières non conformes aux PCGR présentées ci-dessous, voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport du deuxième trimestre de 2018 aux actionnaires de la société.

Montant ajusté du BAIIA La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de ses activités courantes et à prendre des décisions à cet égard, ainsi qu'à évaluer sa capacité de générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du BAIIA avec le résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société établi conformément aux PCGR et présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

(non audité) (en millions de dollars)	12 semaines closes les							
	16 juin 2018				17 juin 2017 ³⁾			
	Weston Foods	Loblaw	Autres	Chiffres consolidés	Weston Foods	Loblaw	Autres	Chiffres consolidés
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société				38 \$				170 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :								
Participations ne donnant pas le contrôle				40				195
Impôt sur le résultat				126				140
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières				385				135
Résultat d'exploitation	21 \$	559 \$	9 \$	589 \$	24 \$	625 \$	(9) \$	640 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :								
Amortissements des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	— \$	119 \$	— \$	119 \$	— \$	121 \$	— \$	121 \$
Coûts d'acquisition de CREIT et autres coûts connexes	—	108	—	108	—	—	—	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	10	—	10	—	—	—	—
Programme de carte Loblaw	—	(11)	—	(11)	—	—	—	—
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	—	1	—	1	—	—	—	—
Charges de restructuration et autres charges connexes	2	(5)	—	(3)	5	—	—	5
Ajustement de la juste valeur des dérivés	(2)	(6)	—	(8)	4	(1)	—	3
Réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président	—	(3)	—	(3)	—	—	—	—
Perte liée aux stocks, déduction faite des reprises	(1)	—	—	(1)	(4)	—	—	(4)
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	—	—	—	—	—	—	3	3
Conversion des monnaies étrangères ⁱ⁾	—	—	(9)	(9)	—	—	6	6
Éléments d'ajustement	(1) \$	213 \$	(9) \$	203 \$	5 \$	120 \$	9 \$	134 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	20 \$	772 \$	— \$	792 \$	29 \$	745 \$	— \$	774 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite de l'incidence des ajustements dont il est question ci-dessus ⁱⁱ⁾	28	253	—	281	25	239	—	264
Montant ajusté du BAIIA	48 \$	1 025 \$	— \$	1 073 \$	54 \$	984 \$	— \$	1 038 \$

- i) Reflète l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur une partie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme libellés en dollars américains détenus par des établissements à l'étranger.
- ii) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'un amortissement de 119 millions de dollars (121 millions de dollars en 2017) comptabilisé par Loblaw relativement aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

24 semaines closes les								
(non audité) (en millions de dollars)	16 juin 2018				17 juin 2017 ³⁾			
	Weston Foods	Loblaw	Autres	Chiffres consolidés	Weston Foods	Loblaw	Autres	Chiffres consolidés
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société				228 \$				288 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :								
Participations ne donnant pas le contrôle				228				319
Impôt sur le résultat				232				241
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières				403				305
Résultat d'exploitation	31 \$	1 037 \$	23 \$	1 091 \$	47 \$	1 118 \$	(12) \$	1 153 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants								
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	— \$	240 \$	— \$	240 \$	— \$	242 \$	— \$	242 \$
Coûts d'acquisition de CREIT et autres coûts connexes	—	120	—	120	—	—	—	—
Incidence de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks	—	19	—	19	—	—	—	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	10	—	10	—	—	—	—
Programme de carte Loblaw	—	8	—	8	—	—	—	—
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	—	1	—	1	—	7	—	7
Charges de restructuration et autres charges connexes	17	(6)	—	11	14	—	—	14
Ajustement de la juste valeur des dérivés	(10)	(11)	—	(21)	9	5	—	14
Réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président	—	(20)	—	(20)	—	—	—	—
Perte liée aux stocks, déduction faite des reprises	(1)	—	—	(1)	(4)	—	—	(4)
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	—	—	—	—	—	—	3	3
Conversion des monnaies étrangères ¹⁾	—	—	(23)	(23)	—	—	9	9
Éléments d'ajustement	6 \$	361 \$	(23) \$	344 \$	19 \$	254 \$	12 \$	285 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	37 \$	1 398 \$	— \$	1 435 \$	66 \$	1 372 \$	— \$	1 438 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite de l'incidence des ajustements dont il est question ci-dessus ⁱⁱ⁾	55	501	—	556	49	478	—	527
Montant ajusté du BAIIA	92 \$	1 899 \$	— \$	1 991 \$	115 \$	1 850 \$	— \$	1 965 \$

- i) Reflète l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur une partie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme libellés en dollars américains détenus par des établissements à l'étranger.
- ii) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'un amortissement de 240 millions de dollars (242 millions de dollars en 2017) comptabilisé par Loblaw relativement aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, ni d'un amortissement accéléré de 4 millions de dollars (néant en 2017) comptabilisé par Weston Foods au titre des charges de restructuration et autres charges connexes.

Le nouvel élément suivant a influé sur le résultat d'exploitation du deuxième trimestre de 2018 :

Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement Dans le cadre de l'acquisition de CREIT, la société a choisi d'adopter le modèle de la juste valeur pour évaluer les immeubles de placement, en remplacement du modèle du coût. Avant le deuxième trimestre de 2018, la société comptabilisait les immeubles de placement au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après des données disponibles sur le marché. Si aucune donnée ne peut être obtenue facilement sur des marchés moins actifs, la société recourt à d'autres méthodes d'évaluation telles que des projections des flux de trésorerie actualisés ou des prix de transactions récentes. Les profits et les pertes liés à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières La société considère le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières comme une mesure utile pour l'évaluation des coûts de financement nets courants.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières établies conformément aux PCGR et présentées pour les périodes closes aux dates indiquées.

(non audité) (en millions de dollars)	12 semaines closes les		24 semaines closes les	
	16 juin 2018	17 juin 2017	16 juin 2018	17 juin 2017
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	385 \$	135 \$	403 \$	305 \$
Ajouter : Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	(180)	1	(99)	(23)
Ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw	(23)	(2)	19	(19)
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	182 \$	134 \$	323 \$	263 \$

Montant ajusté de l'impôt sur le résultat et montant ajusté du taux d'impôt La société considère le montant ajusté du taux d'impôt s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt et du taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt établi conformément aux PCGR et présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire)	12 semaines closes les		24 semaines closes les	
	16 juin 2018	17 juin 2017 ³⁾	16 juin 2018	17 juin 2017 ³⁾
Montant ajusté du résultat d'exploitation ⁱ⁾	792 \$	774 \$	1 435 \$	1 438 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾	182	134	323	263
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	610 \$	640 \$	1 112 \$	1 175 \$
Impôt sur le résultat	126 \$	140 \$	232 \$	241 \$
Ajouter : Incidence fiscale des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt ⁱⁱ⁾	38	33	67	78
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	164 \$	173 \$	299 \$	319 \$
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt	61,8 %	27,7 %	33,7 %	28,4 %
Montant ajusté du taux d'impôt s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt	26,9 %	27,0 %	26,9 %	27,1 %

- i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté ci-dessus.
- ii) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du BAIIA, ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ci-dessus pour obtenir une liste exhaustive des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt.

Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire La société considère le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire comme des mesures utiles pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société et le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les périodes closes aux dates indiquées.

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire)	12 semaines closes les		24 semaines closes les	
	16 juin 2018	17 juin 2017 ³⁾	16 juin 2018	17 juin 2017 ³⁾
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	38 \$	170 \$	228 \$	288 \$
Moins : Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(10)	(10)	(20)	(20)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	28 \$	160 \$	208 \$	268 \$
Moins : Réduction du bénéfice net attribuable aux instruments dilutifs de Loblaw	(1)	(2)	(2)	(2)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	27 \$	158 \$	206 \$	266 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	38 \$	170 \$	228 \$	288 \$
Éléments d'ajustement (se reporter au tableau suivant)	182	56	180	132
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	220 \$	226 \$	408 \$	420 \$
Moins : Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(10)	(10)	(20)	(20)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	210 \$	216 \$	388 \$	400 \$
Moins : Réduction du bénéfice net attribuable aux instruments dilutifs de Loblaw	(1)	(2)	(2)	(2)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	209 \$	214 \$	386 \$	398 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) ¹⁾	128,2	128,3	128,2	128,3

i) Comprend l'incidence des instruments dilutifs aux fins du calcul du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire établis conformément aux PCGR et présentés pour les périodes closes aux dates indiquées.

	12 semaines closes les			
	16 juin 2018		17 juin 2017 ³⁾	
	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire
(en dollars, sauf indication contraire)				
Montant présenté	28 \$	0,21 \$	160 \$	1,23 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants ⁱ⁾ :				
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	42 \$	0,33 \$	42 \$	0,33 \$
Coûts d'acquisition de CREIT et autres coûts connexes	51	0,39	—	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	4	0,03	—	—
Programme de carte Loblaw	(4)	(0,03)	—	—
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	1	0,01	—	—
Charges de restructuration et autres charges connexes	—	—	3	0,02
Ajustement de la juste valeur des dérivés	(3)	(0,02)	3	0,03
Réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président	(2)	(0,02)	—	—
Perte liée aux stocks, déduction faite des reprises	(1)	(0,01)	(2)	(0,02)
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	—	—	3	0,02
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	85	0,67	(1)	(0,01)
Ajustements de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw	17	0,14	2	0,02
Conversion des monnaies étrangères	(8)	(0,07)	6	0,05
Éléments d'ajustement	182 \$	1,42 \$	56 \$	0,44 \$
Montant ajusté	210 \$	1,63 \$	216 \$	1,67 \$

i) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, selon le cas.

24 semaines closes les				
	16 juin 2018		17 juin 2017 ³⁾	
	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire
(en dollars, sauf indication contraire)				
Montant présenté	208 \$	1,61 \$	268 \$	2,08 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants ⁱ⁾ :				
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	86 \$	0,67 \$	84 \$	0,65 \$
Coûts d'acquisition de CREIT et autres coûts connexes	55	0,43	—	—
Incidence de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks	7	0,05	—	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	4	0,03	—	—
Programme de carte Loblaw	3	0,02	—	—
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	1	0,01	2	0,02
Charges de restructuration et autres charges connexes	11	0,09	10	0,08
Ajustement de la juste valeur des dérivés	(11)	(0,08)	9	0,07
Réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président	(7)	(0,05)	—	—
Perte liée aux stocks, déduction faite des reprises	(1)	(0,01)	(2)	(0,02)
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	—	—	3	0,02
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	66	0,51	4	0,03
Ajustements de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw	(14)	(0,11)	14	0,11
Conversion des monnaies étrangères	(20)	(0,16)	8	0,06
Éléments d'ajustement	180 \$	1,40 \$	132 \$	1,02 \$
Montant ajusté	388 \$	3,01 \$	400 \$	3,10 \$

i) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, selon le cas.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les initiatives stratégiques et la restructuration, les changements réglementaires, dont les augmentations du salaire minimum et la poursuite de la réforme du réseau de la santé, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues et l'état et l'incidence des déploiements des TI. Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent communiqué de presse, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique « Perspectives » du présent communiqué de presse. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « maintenir », « réaliser », « accroître », « devoir » et autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les attentes de la société quant à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière pour 2018 s'appuient sur certaines hypothèses, notamment en ce qui a trait à l'augmentation du chiffre d'affaires et du volume des ventes, aux économies de coûts prévues et à l'efficacité sur le plan de l'exploitation, aux bénéfices associés aux initiatives stratégiques, aux augmentations prévues du salaire minimum et à l'incidence de la réforme du réseau de la santé. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits à la rubrique « Risques d'entreprise et gestion des risques » du rapport de gestion inclus dans le Rapport annuel 2017 de la société et dans la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces risques et incertitudes comprennent les suivants :

- les changements apportés à la réglementation concernant le prix des médicaments génériques sur ordonnance, la diminution des remboursements accordés en vertu des régimes d'assurance médicaments publics et l'élimination ou la diminution des indemnités professionnelles pharmaceutiques versées par les fabricants de médicaments;
- l'incapacité d'assurer la gestion efficace du programme de fidélisation de Loblaw;
- l'incapacité de l'infrastructure de TI de la société de soutenir les besoins de celle-ci ou l'occurrence d'atteintes à la sécurité de renseignements internes ou externes, d'attaques par déni de service, de virus, de vers informatiques ou d'autres atteintes connues ou inconnues à la cybersécurité ou à la protection des données;
- l'incapacité de mettre en œuvre l'initiative de commerce électronique de Loblaw ou d'adapter son modèle économique à l'évolution du marché de la vente au détail résultant des progrès numériques;
- l'incapacité de tirer parti des investissements dans les nouveaux systèmes de TI de la société;
- l'incapacité de s'adapter efficacement aux tendances de consommation ou à une intensification de la concurrence exercée par les concurrents actuels ou les nouveaux venus sur le marché;
- toute modification des lois, règles, règlements ou politiques régissant les activités de la société, y compris les augmentations du salaire minimum;
- les événements touchant la santé publique, notamment ceux liés à la sécurité des aliments et des médicaments;
- l'incapacité de réaliser les avantages prévus, dont la croissance des produits, les économies de coûts ou les efficacités sur le plan de l'exploitation, devant découler des investissements de la société dans d'importantes initiatives qui appuient ses priorités stratégiques, y compris l'incapacité de Propriétés de Choix de réaliser les avantages prévus de l'acquisition de CREIT;
- les dénouements défavorables d'actions en justice et de démarches réglementaires et d'autres procédures connexes;
- la dépendance envers certains prestataires de services indépendants, notamment ceux fournissant des services liés à la chaîne d'approvisionnement de la société et aux gammes de vêtements de Loblaw, de même que leur fidélisation, y compris les problèmes avec des fournisseurs, tant sur les marchés bien établis que sur les marchés en développement;
- l'incapacité d'obtenir les résultats souhaités au cours des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives;
- l'incapacité de la société de gérer les stocks de manière à réduire au minimum l'incidence des problèmes liés aux stocks désuets ou excédentaires et de contrôler les pertes;
- l'évolution de la conjoncture économique, notamment une récession économique ou des fluctuations des taux d'inflation ou de déflation et des taux d'emploi et d'endettement des ménages, l'incertitude politique, les différends tarifaires, lesquels peuvent inclure l'imposition de nouvelles surtaxes, et les fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change ou des cours des dérivés ainsi que des marchandises;

- l'incapacité de la société d'élaborer et d'exécuter sa stratégie avec efficacité;
- l'incapacité de la société d'anticiper et de cerner les tendances et les préférences des consommateurs et du marché de la vente au détail, et de s'y adapter.

Cette liste des facteurs qui pourraient toucher les énoncés prospectifs de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ignore actuellement ou qu'elle juge actuellement sans importance pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont précisés dans les énoncés prospectifs. Ces autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose, à l'occasion, auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique « Risques d'exploitation et financiers et gestion des risques » de la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent communiqué de presse. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

RAPPORT DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2018 AUX ACTIONNAIRES

Le Rapport annuel 2017 de la société et le rapport du deuxième trimestre de 2018 aux actionnaires de la société sont disponibles sous l'onglet « Centre des investisseurs » du site Web de la société, à www.weston.ca, ont été déposés sur SEDAR et sont disponibles à www.sedar.com.

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Les actionnaires, les analystes en valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à M. Geoffrey H. Wilson, Vice-président principal, Relations avec les investisseurs, veille stratégique et communications, au siège social national de la société ou par courriel à investor@weston.ca.

Des informations financières supplémentaires ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire de SEDAR. Le présent communiqué de presse comprend les principales informations financières sur Les Compagnies Loblaw Limitée, société ouverte dont les actions sont négociées à la Bourse de Toronto. Pour un complément d'information sur Loblaw, les lecteurs sont invités à consulter également les documents déposés à l'occasion par Loblaw sur SEDAR. Ces documents sont également disponibles sur le site Web de Loblaw, à www.loblaw.ca.

TÉLÉCONFÉRENCE ET WEBÉMISSION DU DEUXIÈME TRIMESTRE

George Weston limitée tiendra une téléconférence et une webémission le mardi 31 juillet 2018 à 9 h (HE). Pour accéder à la téléconférence, prière de composer le 647-427-7450 ou le 1-888-231-8191. La rediffusion sera disponible deux heures après la téléconférence au 416-849-0833 ou au 1-855-859-2056, code d'accès 4076844#. Pour accéder à la webémission, veuillez cliquer sur l'onglet « Centre des investisseurs » du site www.weston.ca. Préinscription possible.

This report is available in English.

Notes de fin de document

- 1) Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR », à la page 12 du présent communiqué de presse.
 - 2) Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs. Voir la rubrique « Énoncés prospectifs » à la page 19 du présent communiqué de presse pour une analyse des principaux facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions et des projections formulées aux présentes et pour connaître les principaux facteurs, estimations, opinions et hypothèses pris en compte pour présenter les conclusions, prévisions et projections formulées aux présentes. Le présent communiqué de presse doit être lu en parallèle avec les documents que GWL dépose, à l'occasion, auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières et qui peuvent être consultés à www.weston.ca et à www.sedar.com.
 - 3) Certains chiffres ont été retraités par suite de la mise en œuvre de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Voir la note 2 des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités du deuxième trimestre de 2018 de la société.
-